



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GENERAL

NOTE DE SERVICE N° DAF/UL/P/SG/2022
*fixant la composition de dossier de candidature à l'élection
des délégués généraux de l'Université de Lomé*

Conformément à l'arrêté n° 064/UL/P/SG/2022 du 29 juillet 2022 portant composition, attributions et fonctionnement du Collège des délégués des étudiants de l'Université de Lomé, le dossier de candidature au poste de délégué général et de délégué général adjoint se compose de la façon suivante :

1. Une lettre de déclaration de candidature adressée au Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) précisant les noms et prénoms du candidat au poste de Délégué général et de son Adjoint ; la lettre de candidature doit être conjointement signée par la tête de liste et son colistier ;
2. Une copie de la Carte d'étudiant de l'année en cours ;
3. Un extrait du Casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
4. Une attestation d'inscription pédagogique dans un établissement de l'Université de Lomé délivrée par le Doyen ou le Directeur de l'Établissement (pour les candidats du grade Licence) ;
5. Une attestation d'inscription pédagogique délivrée par le responsable du Master ;
6. Une attestation d'inscription pédagogique délivrée par le responsable de la Formation doctorale ou le Directeur de l'École doctorale ;
7. Trois lettres de recommandation ou signatures annexées à la déclaration de candidature, émanant des enseignants-chercheurs et chercheurs membres de l'établissement (pour les candidats du grade Licence), de l'Équipe d'Animation Pédagogique (pour les candidats

- du grade Master), ou de la structure de recherche universitaire (pour les candidats de grade Doctorat) ;
8. Une liste de signatures de condisciples régulièrement inscrits dans le parcours et le même grade que le candidat.

Lomé, le
Le président,

01 AOÛT 2022



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO